



ECODÉTERGENT

Neopur SV Liquide vaisselle manuelle

Dissout les graisses et évite les traces et auréoles calcaires. Facilite l'égouttage et le séchage de la vaisselle. Conserve ses propriétés si les eaux sont calcaires. Contient un agent adoucissant pour les mains. Parfum mandarine. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et minérale sans dérivé de pétrole.

Mode d'emploi

Éliminer les déchets les plus importants de la vaisselle et du matériel. Dans un bac d'eau chaude (40 à 50°C), verser selon le degré de salissures : dosage recommandé pour 5 litres d'eau de vaisselle : (de 0,1 à 0,2%) :

- Vaisselle peu sale : 5 ml de produit (1 cuillère à café).

- Vaisselle sale : 10 ml de produit (2 cuillères à café).

Immerger la vaisselle, frotter, rincer à l'eau claire.

« Afin d'économiser l'eau et l'énergie tout en lavant efficacement, immergez la vaisselle au lieu de la laver au jet du robinet et respectez les doses de produit recommandées. Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante ».

Conditionnements

Emballage :

carton de 4 bidons de 5L,

carton de 12 flacons de 1L.

Données techniques

► Aspect : liquide épais incolore

► pH 2,1 - 3,1

► Densité : 1,01 - 1,03

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-10-2018 Ind. 1 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.

